

l'Université française sous Louis-Philippe, 1830-1848

FREN 337
20 avril 1990
(8 mai 1990)
Charles T. Evans

Introduction

Ce mémoire a son origine dans une thèse que j'écris où j'étudie l'Université de Moscou vers 1840 pour déterminer les raisons pour lesquelles elle est devenue un centre culturel et intellectuel russe et aussi le centre d'opposition politique au régime de Nicolas I^{er}. Donc j'ai trouvé bien de comparer l'exemple des universités russes avec les françaises, prusses et anglaises pour mieux comprendre tout ce qui s'est passé en Russie. Dans ce papier j'examine l'Université française sous la Monarchie de Juillet en termes de sa structure et de son autonomie. Je regarde aussi quel rôle elle a joué dans la société et quel rôle le gouvernement voulait lui faire jouer. J'ai découvert que ce n'est pas un projet facile, parce qu'il n'a pas existé une contrepartie de l'Université française en Europe à cette époque.

Histoire

Les universités françaises sont très anciennes. La première (Universitas magistrorum et scholarium Parisienium) était fondée à Paris vers 1210 comme une extension des écoles ecclésiastiques pour l'étude du savoir nouveau: Aristote, Platon et les écrivains arabes. (Verger, 19)

Ensuite certaines traditions se sont développées. Il y avait trois facultés (la théologie, la médecine et le droit) et les étudiants poursuivraient pour trois années le trivium, les arts libéraux, et ensuite pour quatre années le quattrium, les sciences. La lecture orale dominait, et il n'existait pas assez

de pensée indépendante. Les étudiants gradués étaient établis par examen (le baccalauréat, la licence et le doctorat) et admis à une vie corporative. De plus, pendant le 13^e et 14^e siècles, les collèges se sont formés comme les maisons où les étudiants habitaient, la plus célèbre était la Sorbonne.

Dès sa fondation, l'université était en même temps "une confrérie" d'aide mutuelle, "un métier organisé" comme des autres guildes urbaines et "un pouvoir intellectuel." (Verger, 31-32) Elles étaient des corporations au-dehors de l'autorité avec une autonomie qui était garantie par le pape (Grigoire IX, 1231, Grande charte de l'université) et le roi (Philippe-August, 1200, charte royale). Tous les deux avait besoin des universités pour la bureaucratie de l'État et de l'Église. Pour cette raison les universités avaient le support du roi et du pape, l'un contre l'autre, mais une tension permanente continuait. Les rois ressentaient l'autonomie et peu à peu imposaient leur pouvoir sur les universités. L'Église aussi essayait de contrôler l'instruction universitaire au moyen des ordres cléricaux. Finalement, les universités étaient aussi en conflit traditionnel avec les villes qui l'opposaient au pouvoir du pape et du roi.

Au 18^e siècle, les universités ont atteint un succès mélangé. La polémique s'est répandue sur l'activité enseignante de l'Église, surtout, la Compagnie de Jésus (les Jésuites), qui était dissolué par le parlement de Paris en 1761, (Gontard, 22) mais les problèmes se développaient avec le niveau des hautes études. L'examen, par exemple, "n'[était] qu'une formalité" de

payer des écus, et les étudiants engageaient souvent les substituts pour passer les examens. (Verger, 184-85) Mais plus important, les universités "n'ont joué aucun rôle actif dans le développement des Lumières" en conséquence de leur "formalisme scolastique" et leur classicisme. (Verger, 251) L'objectif des professeurs se bornait à "transmettre un savoir bien déterminé" et à ne pas innover. (Verger, 126) Les universités devenaient "peu à peu isolées de la culture contemporaine." (Verger, 194)

À la veille de 1789, il y avait vingt-deux universités en France, mais elles comptaient un nombre d'étudiants très inégale, Paris avait environ 6.000 étudiants pendant qu'Orleans n'avait que 70. Elles retenaient la plupart la même structure qu'au 14^e siècle. Ça pouvait expliquer pourquoi la Révolution les a fait changer. La Convention, du 15 septembre 1793, a voté de supprimer les collèges et les universités. Après cela, il y avait beaucoup de projets d'éducation, et en octobre 1795 on a créé les Écoles centrales et les Écoles spéciales, mais la désorganisation académique a continué jusqu'à Napoleon.

Napoleon avait l'habitude de la centralisation. Il a reconnu le besoin des hautes études pour la production des fonctionnaires et a voulu un contrôle total de l'État sur l'enseignement. Son but était une "uniformité de l'instruction" de "former pour l'État des citoyens attachés à leur religion, à leur prince, à leur patrie et à leur famille." (Verger, 271) En d'autres termes, il a souhaité "un moyen de diriger les opinions politiques et morales." (Bousquet, 1) Avec les lois de 1802,

1806 et 1808, il a établi l'Université impériale qui était un corps monopole de tous les maîtres et une administration de toutes les écoles. Ce n'était pas une université dans l'ancien sens du mot.

Dans le nouveau système, il y avait cinq niveaux d'études. Au sommet restaient les anciennes facultés des anciennes universités (la théologie, le droit, la médecine, les lettres et les sciences). Napoléon a divisé l'Empire en académies, que les recteurs dirigeaient, avec les facultés, que les doyens dirigeaient, mais chaque académie n'avait pas toutes les cinq facultés, et chaque faculté était complètement indépendante des autres facultés. Un Grand-Maître, nommé par l'empereur, contrôlait tout et tenait une sorte de tyrannie de pouvoir académique. Il nommait tous, approuvait tous, surveillait la gestion financière, défendait l'Université devant la Chambre et modifiait l'instruction publique par ses circulaires. Un Conseil d'Université l'assistait (à l'origine dix hommes nommés par l'empereur à vie et vingt en un an) pour discuter des choses quotidiennes. Le Grand-Maître utilisait aussi les inspecteurs généraux pour superviser les écoles. Napoléon a fait établir une homogénéité et une hiérarchie des grades à laquelle chaque grade (le baccalauréat, la licence et le doctorat) comportait les droits professionnels spécifiques. Par exemple, la licence permettait à quelqu'un d'enseigner dans un lycée. De plus, le Concordat de 1801 a permis à l'Église d'enseigner encore en France.

Sous la Restauration, l'Université a très peu changé. La plupart de la discussion de ces années était au sujet du monopole laïc de l'éducation. Tout le monde était d'accord sur le besoin d'enseignement, mais non sur qui a le contrôlé. La fortune de l'Université était liée aux fluctuations politiques de 1820s. Alors, la Chambre a approuvé aux Jésuites de resumer leur activité enseignante mais a limité le nombre de leur étudiants à 20.000.

l'Université et la Monarchie de Juillet

En 1830, Louis-Philippe a commencé son nouveau règne avec une nouvelle Charte qui a garanti la liberté d'enseignement. Le Conseil d'Université restait suprême et défendait l'autonomie de l'Université contre le roi et l'Église. Deux fois par semaine, les huit conseillers se réunissaient pour discuter de tous les problèmes universitaires. Chaque conseiller régnait seul sur "les disciplines dont il est chargé." (Gerbod, 40) Par exemple, Victor Cousin contrôlait la philosophie et Paul-François Dubois les lettres. Comme résultat d'une telle dictature, "le système éclectique" qui était "nébuleux et inoffensif" est devenu "la philosophie officielle." (Gerbod, 119) En même temps, les ministres de l'instruction publique, Cousin, Paul-François-Guillaume Guizot et Abel-François Villemain (tous étroitement liés à l'Université) défendaient l'autonomie du Conseil et son monopole d'enseigner. Mais puisque la Charte a donné la liberté d'éducation, l'Église a cru qu'elle pouvait résumer son rôle enseignant. Le résultat était une bataille rangée politique

entre l'Église et les défenseurs du monopole universitaire. Quand la querelle se répandait dans les années 1840, le régime a décidé d'exploiter les difficultés du Conseil pour "resserrer sur elle sa tutelle." (Gerbod, 156) En décembre 1845, Narcisse-Achille de Salvandy a restauré son autorité ministérielle. Le nombre de conseillers a augmenté de huit à trente (dix inamovibles à vie, nommés par le ministre, et vingt par an).

La structure de l'Université n'a guère changé après 1815. Il y avait encore un Conseil, les facultés, les inspecteurs, les examens et les problèmes constants. Par exemple, il y avait trop peu d'inspecteurs. Dans les années 1830, seulement douze inspecteurs généraux (six en lettres et six en sciences) devaient visiter toutes les écoles chaque an. (Bousquet, 32) Il n'y avait que 83 docteurs pour l'ensemble du personnel secondaire, et il n'y avait pas assez de positions pour eux. (Gerbod, 65) Dans dix facultés de lettres, il existait 57 chaires et dans les sciences-75. Bien sûr les vacances étaient rares. De 1833 à 1842, dix professeurs de faculté ont pris leur retraite, mais le nombre de docteurs gradués a augmenté. (Gerbod, 125) Les professeurs étaient "inamovibles" sauf situation exceptionnelle une fois nommés. (Verger, 309) C'était bon et mauvais. C'était bon parce que cela garantissait l'autonomie du corps des professeurs, mais c'était mauvais parce que les professeurs n'avaient aucune incentive pour renouveler leurs conférences. En fait, "they tended to be rhetorical, elegant popularisations." De plus "nearly all the professors of Paris got substitutes to lecture

for them." (Zeldin, 318)

Les facultés ont éprouvé beaucoup de problèmes. Il n'existait plus de facultés comme une partie d'une université. Les facultés se dirigeaient vers l'indépendance l'un de l'autre et peu de villes avaient le complément entier de cinq facultés, desquelles chacune ne comptait que quatre à six professeurs. (Zeldin, 317-18) En général, les facultés étaient rares, désertées ou mondaines. Elles manquaient d'étudiants véritables, "de bibliothèques, de laboratoires et de locaux convenables." (Gerbod, 167) Les facultés de lettres et de sciences n'ont guère avancé. En 1808 il était proposé de créer 27 facultés en lettres, mais toutes n'étaient pas organisées (en 1816 la suppression de 17 et en 1838 le rétablissement de 4). En sciences, il y avait la même chose. Les seules facultés qui ont prospéré étaient celles de médecine et de droit parce qu'elles étaient professionnelles.

Les examens continuaient d'être une chose disputée. Les facultés étaient chargées de les certifier, mais ils ne sont devenus souvent qu'une chose d'argent, "in fact the purchase of a privilege." (Zeldin, 316) La difficulté a beaucoup varié. Pour la licence ès lettres (quatre épreuves écrites et une épreuve orale) de 1828 à 1842, environ 54 total par an, mais la licence ès sciences n'était qu'une épreuve orale d'une heure, environ 24 total par an. (Gerbod, 60-61) Pour l'administration il était difficile de recruter les gradués pour enseigner dans le système. Par exemple, 578 chaires ouvertes aux licenciés ès lettres en

1842, 478 restait aux fonctionnaires non licenciés. Le système ne retenait pas le mieux qualifié. Le problème le plus grand a concerné les examens qui requéraient seulement d'"assimil[er] mécaniquement un savoir encyclopédique et formel. (Gerbod, 59)

En somme, l'importance du classicisme n'a guère changé, en partie parce que "there were very few 'scientific' careers available...the sheer weight of tradition and teaching experience" et aussi la prétension que les classiques "were a unique instrument of moral as well as intellectual education." (Anderson, 26) L'idéal restait "l'honnête homme." Le régime croyait que "the use of classical studies...supposedly developed the critical but decisive minds" dont la bureaucratie avait besoin. (Meyers, 5) Cependant, cet excès de classicisme pouvait être "nauséabonde." (Prost, 54) Ernest Lavisse ne se souvient pas son éducation dans une lumière favorable: "une scolarité très longue...ne m'a lassé aucun notion précis de rien." (Prost, 62-63)

La société enseignante maintenait son autonomie, mais en même temps elle résistait au changement. (Prost, 8) Il existait des anciens signes d'autonomie: "l'habit noir avec un motif brodé sur la partie gauche de la poitrine," (Bousquet, 14) le célibat et la table commune. Aussi, à cause de la politique modérée libérale de l'Université, elle restait indépendante du roi, mais elle n'a joué aucun rôle actif dans la politique de cette époque.

Il y avait des problèmes sévères. Le système d'éducation

reproduisait "la division de la société en classes antagonistes." (Prost, 10) Les inégalités régionales continuaient. (Prost, 36) Les facultés étaient indépendantes l'un de l'autre et isolées dans le monde. Les professeurs vivaient à l'intérieur de l'école et pas dans les cafés. "Ils ne s'enracinent guère dans la société locale." (Prost, 77) Il était vrai que les écoles secondaires (lycées et collèges) étaient beaucoup plus importants que l'Université pour l'éducation de la nation moderne française.

Conclusion

Il y a un manque d'information relatif sur le rôle joué par l'Université dans la première moitié du 19^e siècle à cause de la "weirde" forme qu'elle a prise. Ça peut expliquer quelque chose. L'absence de telle information montre le rôle mineur des hautes études en France à cette période parce que l'enseignement secondaire dominait le système d'éducation française, surtout après les lois de Guizot.

Il me semble que l'Université n'a guère joué un rôle majeur dans la société française. Les événements culturels le plus marquants se sont passés en dehors de l'Université (le romantisme et la Bohème). Tous les deux s'opposaient au classicisme et au formalisme des hautes études. L'Université a manqué le mouvement littéraire contemporain avec son culte de l'antiquité. (Prost, 78) Ce n'était pas différent de ce qui s'est passé plus tôt. L'Humanisme de 16^e siècle et les Lumières de 18^e siècle sont apparus hors des universités. (Verger, 131)

En affaires politiques, le prudent libéralisme modéré de l'Université montrait bien le conservatisme de fonctionnaire et la dominance de l'État. Elle est devenue "the indispensable underpinnings of a rigidly stratified society." (Meyers, 7)

En effet, sous la Monarchie de Juillet, tout était en ordre avec les anciennes traditions des universités françaises: la croissance du rôle de l'État, la tradition d'études classique, la partie joué de l'Église et le manque de modernité. En France, L'Université ne devait pas jouer le rôle ce qu'elle en devait dans les autres pays, comme en Russie, parce qu'il existait des autres formations sociales, comme les partis politiques ou une église bien indépendante, qui le pouvait jouer.

Bibliographie

- Bibliographie annuelle de l'histoire de France. 1953-.
- Briand, Jean-Pierre., et coll. L'histoire de l'enseignement, XIX^e-XX^e siècles: guide du chercheur. Paris: Institut national de recherche pédagogique, 1986.
- Anderson, R. D. Education in France, 1848-1870. Oxford: Clarendon Press, 1975.
- Bousquet, Pierre., et coll. Histoire de l'administration de l'enseignement en France, 1789-1981. Genève: Librairie Droz, 1983.
- Gerbod, Paul. la Condition universitaire en France au XIX^e siècle. Paris: Presses universitaires de France, 1965.
- Gontard, Maurice. L'enseignement secondaire en France de la fin de l'Ancien Régime à la loi Falloux (1750-1850). Aix-en-Provence: Edisud, 1984.
- Meyers, Peter V. The Modernization of Education in Nineteenth Century Europe. St. Louis: Forum Press, 1977.
- Prost, Antoine. Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967. Paris: Librairie A. Colin, 1968.
- Reisner, Edward H. Nationalism and education since 1789: A Social and Political History of Modern Education. New York: Macmillan, 1922.
- Richardson, Joanna. The Bohemians: "La vie de Bohème" in Paris, 1830-1914. New York: A. S. Barnes, 1969.
- Ringer, Fritz. Education and Society in Modern Europe. Bloomington: Indiana University Press, 1979.
- Siegel, Jerrold. Bohemian Paris: Culture, Politics, and the Boundaries of Bourgeois Life, 1830-1930. New York: Viking, 1986.
- Verger, Jacques., et coll. Histoire des universités en France. Toulouse: Editions Privat, 1986.
- Zeldin, Theodore. France, 1848-1945. Oxford: Clarendon Press, 1977. 2 vols.
- Caplat, Guy. "Pour une histoire de l'administration de l'enseignement en France." Histoire de l'éducation (Paris), no. 22 (1984): 27-58; no. 25 (1985): 11-51.
- Gerbod, Paul. "La vie universitaire à Paris sous la Restauration de 1820 à 1830." Revue d'histoire moderne et contemporaine, 13 (1966): 5-49.